

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 03 décembre 2020

OBJET :

**SIGNATURE DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE
L'ASSOCIATION « LES
SERRES DE
L'YSIEUX » ET LA
COMMUNE DE
CHAUMONTEL**

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 08 décembre 2020

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/345

L'an deux mille vingt, le sept-décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Séverine LETOILE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Carla GRECO, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christophe VIGIER, Madame Gwendoline PLUQUET, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

PROCURATIONS : Madame Jocelyne BORDE pouvoir à Madame Véronique PETIT

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Virginie VIEVILLE

∞∞∞∞∞∞∞∞

Madame Corinne TANGE, Adjointe chargée de l'environnement, du tourisme, de la culture et du patrimoine, informe l'assemblée délibérante que, dans le cadre d'une collaboration végétale et de mutualisation de moyens, la commune de Chaumontel autorise l'association « Les Serres de l'Ysieux » à disposer de ses serres situées au 21 rue de la République dans le but d'y faire des semis. Sont également mis à la disposition de cette association, à titre gracieux, le terrain sur lequel se trouvent les serres ainsi que la salle paroissiale

Afin de finaliser ce projet, une convention a été établie entre la Commune de Chaumontel et l'association « Les Serres de l'Ysieux » fixant les droits et obligations de chacune des parties.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ci-annexée.

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association « Les Serres de l'Ysieux ».

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#